



RAPPORT ANNUEL 2022

proFonds
Association faitière
des fondations
d'utilité publique
de Suisse

Dufourstrasse 49
4052 Bâle
info@proFonds.org
www.proFonds.org

TABLE DES MATIERES

1	AVANT-PROPOS	2
2	QUI EST PROFONDS ET QUE FAIT PROFONDS ?	3
3	DEFENSE DES INTERETS : POINT FORTS EN 2022	4
4	FORMATION CONTINUE, RESEAUTAGE ET ECHANGE D'EXPERIENCES	8
5	SERVICE DE CONSEIL	19
6	EXPERTISE ET INFORMATIONS UTILES	20
7	PUBLICATIONS, CONFERENCES ET TABLES RONDES	23
8	RELATIONS PUBLIQUES POUR LES FONDATIONS ET LES OBNL	26
9	COLLABORATIONS ET CONTACTS	29
10	INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION FAITIERE	31
11	EXPLICATIONS DES COMPTES ANNUELS	32
12	ANNEXE	33
	12.1 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	
	12.2 BILAN	
	12.3 COMPTES D'EXPLOITATION	

1 AVANT-PROPOS

Les fondations : sont-elles encore dans l'air du temps ?

Chères et chers membres et ami(e)s de proFonds,

Les fondations sont-elles encore dans l'air du temps ? Les OBNL agissent-elles en phase avec notre époque ? Ces questions se multiplient ces dernières années. La philanthropie a-t-elle fait ses preuves dans sa forme actuelle et doit-elle simplement continuer ainsi ? Ou doit-elle être réinventée ?

D'une part, une fondation est en soi une institution orientée vers le long terme. Historiquement, la forme de la fondation a été créée et développée pour résister aux intempéries du temps, pour leur tenir tête. Les fondations étaient ou sont l'incarnation même de la stabilité. Cela concerne avant tout le but et son immuabilité, mais souvent aussi le patrimoine lui-même, qui ne doit pas être aliéné ni touché. En créant une fondation, on veut s'assurer que le patrimoine au-delà de la propre mort – et même pour toujours ! – serve un seul et même objectif.

D'autre part, nous vivons à une époque où beaucoup de choses changent. Les réalisations techniques actuelles dépassent de loin ce que nous imaginions à la fin du 20^e siècle. De plus, le relativisme gagne du terrain. Politiquement, socialement, éthiquement, on ne sait souvent plus ce qui est encore valable et ce qui le sera dans dix ans.

Dans ce contexte, la forme de la fondation, qui vise la pérennité, a-t-elle encore un sens ? Devrions-nous également repenser l'engagement des organisations à but non lucratif ? Leur action est-elle encore « dans l'air du temps » ?

Que signifie réellement « dans l'air du temps » ? Devons-nous nous laisser déterminer par « les temps » ? Et qu'est-ce que le temps en réalité ? La poétesse allemande Damaris Wieser (*1977) dit : « Le temps est le moment où l'instant semble intemporel ».

Ou alors les incertitudes de notre époque ne poussent-elles pas les gens à rechercher précisément la sécurité, la fiabilité et des bases solides pour leur vie ?

Certes, les fondations et les organisations à but non lucratif ne doivent pas être des constructions rigides et leur manière d'agir ne doit pas être gravée dans la pierre. Il est important qu'elles reconnaissent les signes du temps. Elles doivent être ouvertes et découvrir à tout moment de nouvelles dimensions dans le cadre de



l'utilité publique. Aussi bien l'évolution des circonstances que les constantes doivent leur servir d'inspiration. Ainsi, les fondations et les OBNL peuvent combiner le positif de l'État – le sens de l'intérêt général – et le positif de l'économie – l'esprit d'entreprise, l'optimisation de l'impact.

Le fait qu'une professionnalisation du secteur soit souhaitable à cet effet fait désormais l'objet d'un consensus. Les politiciens ne reconnaissent malheureusement pas toujours l'importance de la modernisation des conditions-cadres dans ce contexte. L'engagement de proFonds est donc d'autant plus important !

Oui, les fondations doivent d'une part cultiver une certaine « intemporalité » et ne pas se laisser trop influencer par les fluctuations du temps. « Ce qui est éternel est toujours dans l'air du temps », écrit le poète Franz Eichert. Mais elles doivent – dans le cadre de leur objectif – évoluer, se concentrer davantage sur leur impact, et ainsi reconnaître les signes des temps et les mettre en œuvre.

François Geinoz
Président

2 QUI EST PROFONDS ET QUE FAIT PROFONDS ?

Ce que nous sommes

proFonds est l'Association faîtière suisse des fondations et des associations d'utilité publique de tout type d'activité et de financement. Elle a été créée en 1990 et compte aujourd'hui près de 500 membres.

Ce que nous faisons

Pour que les fondations et les associations d'utilité publique de Suisse puissent remplir les tâches importantes qui leur incombent au profit de toute la communauté, elles ont besoin:

- de bonnes conditions-cadres
- d'une représentation efficace de leurs intérêts face aux milieux politiques, aux législateurs et aux autorités
- d'un forum pour l'échange de connaissances et d'expériences dans le secteur de l'utilité publique, qui serve également de réseau

proFonds remplit ces fonctions !

Ce que nous offrons concrètement à nos membres

- la transmission de connaissances spécialisées: Nous vous informons sous une forme compacte des principaux développements et des nouvelles du domaine des fondations et des organisations d'utilité publique (politique, événements, publications, contacts utiles, conseils pratiques etc.)
- des séminaires ainsi que des groupes de travail gratuits
- une participation à prix fortement préférentiel à notre Journée suisse des Fondations – la rencontre du secteur de l'utilité publique
- des conseils compétents concernant toutes les questions relatives aux fondations ou à l'utilité publique

3 DEFENSE DES INTERETS : POINTS FORTS EN 2022

Protection des données

Le 31 août 2022, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} septembre 2023 l'entrée **en vigueur** de la **loi sur la protection des données entièrement révisée (LPD)** et des dispositions d'exécution inscrites dans la nouvelle ordonnance sur la protection des données.

Avec la mise en vigueur, le Conseil fédéral a également achevé les travaux concernant la nouvelle ordonnance sur la protection des données (OPDo). La procédure de consultation sur l'avant-projet de l'OPDo s'est achevée le 14 octobre 2021 (proFonds a remis une prise de position). **L'avant-projet a été vivement critiqué.** De nombreuses dispositions étaient trop restrictives ou manquaient de base légale, ce que **proFonds a aussi** souligné.

Heureusement, certaines critiques ont été prises en compte et les points en cause ne figurent plus dans la version définitive de l'OPDo. Par exemple, l'extension aux sous-traitants du devoir d'informer a été supprimée, car **elle ne disposait d'aucune base légale. proFonds a particulièrement insisté sur ce point lors de la procédure de consultation, ce qui a manifestement provoqué un revirement.** Autre bonne nouvelle, les organismes de droit privé employant en début d'année moins de 250 collaboratrices et collaborateurs sont déliés de leur obligation de tenir un registre des activités de traitement, à moins que le traitement ne porte sur des données sensibles à grande échelle ou qu'il ne constitue un profilage à risque élevé. C'est un immense soulagement pour les petites et moyennes fondations et OBNL.

La protection des données est l'un des thèmes majeurs pour nos membres. Afin de vous faciliter la mise en œuvre des directives en matière de protection des données, nous avons établi les documents suivants. Ils serviront de guide et peuvent être téléchargés sur notre site web :

- » Q & A sur la protection des données
- » Liste de contrôle 01 : LPD ou RGPD de l'UE ? Quelle est la nécessité d'agir ?
- » Liste de contrôle 02 : Quels documents doivent être établis en vertu de la nouvelle LPD ?
- » Modèle de déclaration de protection des données
- » NPOdcast de proFonds sur la protection des données

Si vous avez des questions spécifiques concernant votre organisation, appelez-nous (061 272 10 80) ou envoyez-nous un e-mail. Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

Les membres proFonds bénéficient d'une demi-heure supplémentaire de conseils gratuits en rapport avec la protection des données.



La surveillance fédérale électronique des fondations : eESA

Fin **mai 2022**, l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF) a mis en service le **système numérique de surveillance des fondations (eESA)**. Les fondations et les organes de révision peuvent ainsi communiquer avec l'ASF de manière entièrement électronique sur le portail en ligne EasyGov.swiss.

proFonds est favorable à la numérisation de l'ASF. C'est pourquoi, **depuis le lancement de l'eESA, nous suivons son évolution avec un grand intérêt et un esprit à la fois critique et constructif. Nous avons proposé des améliorations.** Tout d'abord, ces propositions n'ont été que peu suivies. La version actuelle de l'eESA n'est **pas encore assez conviviale**. C'est aussi ce qu'a confirmé une enquête menée auprès de nos membres.

proFonds a poursuivi le dialogue qu'elle mène avec l'ASF depuis 2020 afin de défendre les préoccupations du secteur et d'obtenir des améliorations au niveau de l'eESA. Avec succès ! L'ASF a décidé d'abandonner six questions, parfois complexes, dans le formulaire de rapport de gestion annuel pour les fondations (formulaire A1). Un autre échange avec l'ASF a eu lieu en décembre 2022 afin de discuter d'autres améliorations. En conséquence, l'ASF a décidé de supprimer encore plus de questions et d'ajouter des explications supplémentaires pour le formulaire A1. Malgré nos recommandations, l'ASF ne souhaite pas renoncer à certaines indications. proFonds poursuivra ce dialogue constructif.

Motion Portmann : demande de restriction de l'engagement politique des OBNL d'utilité publique

Les OBNL doivent-elles perdre le soutien étatique de la DDC pour des projets de coopération internationale si elles participent au discours politique dans le cadre de leur but d'utilité publique ? C'est ce qu'exigeait une motion déposée par le conseiller national Hans-Peter Portmann, à laquelle **proFonds s'est toujours fermement opposée. Le 10 mars 2022, le conseiller national Portmann a retiré sa motion.** Fin 2021, la motion Noser, qui avait des visées similaires, avait été définitivement rejetée au Parlement suite à une campagne sans relâche de proFonds. La motion Noser voulait retirer aux fondations et aux OBNL l'exonération fiscale pour utilité publique si elles participaient au discours politique dans le cadre de leur but (voir le *Rapport annuel 2021 de proFonds*, p. 6).

TVA : imposition des dons en nature et Iv. pa. Feller

Au cours du premier semestre 2022, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a annoncé une nouvelle directive **de la pratique concernant les dons en nature**, tels que la mise à disposition gratuite de personnel ou d'infrastructures à des fondations et associations « étroitement liées ». Selon la nouvelle définition de l'AFS, une fondation ou une association est considérée comme étroitement liée à une personne ou à une organisation (par ex. le fondateur ou la fondatrice) notamment en présence d'une dépendance économique et personnelle. Une telle dépendance doit être admise lorsque la fondation ou l'association ne dispose pas de moyens et de ressources propres lui permettant de remplir son objectif. **Selon l'AFC, ces dons en nature sont soumis à la TVA.** La TVA doit alors être calculée sur le montant qu'un tiers indépendant aurait dû payer pour les prestations octroyées.

L'imposition des dons en nature est **contraire au système de la TVA**, qui a pour objet le chiffre d'affaires. Or les dons sont des prestations unilatérales qui sont effectuées à titre gratuit. Il n'y a donc pas de chiffre d'affaires qui puisse être soumis à la TVA. **La loi sur la TVA ne distingue d'ailleurs pas les dons en espèces et les autres dons, par exemple les dons en nature.** La nouvelle directive de la pratique prévue par l'AFC entendait établir une distinction qui n'est pas prévue par la loi. Les dons en nature ne deviennent pas non plus un chiffre d'affaires imposable lorsqu'ils sont versés à des fondations ou des associations « étroitement liées ». Au cours de la session d'été 2022, la conseillère nationale Daniela Schneeberger (PLR BL) a adressé au Conseil fédéral des questions critiques au sujet de la nouvelle directive de la pratique prévue.

proFonds a pris position sur les réponses du Conseil fédéral et s'est fermement opposée à cette directive de la pratique. L'AFC l'a ensuite retirée, ce qui est très positif. Ainsi, le nouveau document n'a pas cimenté davantage la pratique contraire au système. Malgré ce retrait, l'AFC veut toutefois continuer à imposer les dons en nature à des fondations et associations « étroitement liées ».

Il faut examiner au cas par cas si les conditions d'une telle imposition sont remplies selon la pratique de l'AFC. C'est insatisfaisant, cela crée une insécurité juridique et l'infraction au système persiste. proFonds ne lâche donc pas prise. Nous continuerons à nous battre pour une pratique conforme à la loi et au système de la TVA.

Bonne nouvelle en matière de TVA : l'initiative du conseiller national Olivier Feller (Iv. pa. Feller) visait à relever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux institutions d'utilité publique et aux associations sportives et culturelles gérées de façon bénévole de ne pas être assujetties à la TVA. Après un long débat parlementaire, ce **seuil a été relevé de CHF 150'000 à CHF 250 000. Cela permet notamment de soulager les petites associations et les institutions d'utilité publique.** Le 18 mars 2022, le Conseil fédéral a annoncé que cette augmentation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. proFonds a toujours soutenu cet objet.

Échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR)

Ce fut un choc lorsqu'en 2019, le Conseil fédéral a annoncé qu'il **supprimait les exceptions aux obligations de l'EAR pour les fondations et associations d'utilité publique** dans le droit suisse. Les répercussions pour nos membres auraient été considérables. En étant soumis à l'EAR, les fondations et OBNL concernées auraient eu les mêmes obligations d'annoncer que, par exemple, les banques, ce qui aurait entraîné une charge financière et administrative très importante. Il fallait empêcher cela. Après avoir pu **éviter** la suppression des exemptions **au niveau national** grâce à l'engagement sans relâche de notre association faïtière, proFonds s'est engagée pour que **les exemptions en faveur des organismes d'utilité publique soient également prévues au niveau de la base juridique internationale de l'EAR, la norme commune de déclaration (NCD). Avec succès !** La NCD révisée prévoit expressément que les organisations d'utilité publique sont exemptées des obligations liées à l'EAR lorsque certaines conditions sont remplies. La transposition de l'exemption de l'EAR, prévue dans la NCD, dans le droit national ne devrait pas poser de problème en Suisse. proFonds suivra de près la mise en œuvre.

En tant que représentante du secteur suisse des fondations, proFonds s'est toujours engagée pour que l'exemption de l'obligation de renseigner dans la NCD de l'OCDE soit étendue aux organisations d'utilité publique. Cette démarche a désormais abouti grâce à la coopération étroite avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales. C'est un grand soulagement pour les fondations et les OBNL.

Droit des associations et loi sur le blanchiment d'argent (LBA) : obligations d'inscription

Suite à la révision de la LBA, les associations qui, à titre principal, collectent ou distribuent des fonds à l'étranger sont soumises à **l'obligation de s'inscrire au registre du commerce**. Cette obligation s'applique-t-elle à toutes les associations ayant un lien avec l'étranger ? Non, **l'ordonnance prévoit des exceptions, malgré l'opposition initiale du Conseil fédéral**. Selon la loi, **seules les associations qui sont effectivement exposées à un risque d'être exploitées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme doivent s'inscrire** (approche basée sur le risque). La LBA dispose en outre que des exceptions à cette obligation générale doivent être prévues au niveau de l'ordonnance. Le projet d'ordonnance (ordonnance sur le blanchiment d'argent, OBA), envoyé en consultation, ne prévoyait toutefois aucune exception aux obligations supplémentaires pour les associations, alors que la loi l'exigeait expressément.

Suite à l'intervention de proFonds, des exceptions pour les associations présentant un faible risque ont été introduites dans la version définitive de l'ordonnance.

Celle-ci prévoit désormais que les associations qui effectuent leurs paiements par un intermédiaire financier au sens de la LBA (en général une banque) et qui ont un représentant domicilié en Suisse sont exemptées de l'obligation de s'inscrire au registre du commerce, à condition que les fonds collectés ou distribués à l'étranger ne dépassent pas 100 000 francs. **La LBA et l'OBA révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.**

4 FORMATION CONTINUE, RESEAUTAGE ET ECHANGE D'EXPERIENCES

Les groupes de travail de proFonds

Par ses groupes de travail, proFonds assure à ses membres une offre exclusive de formation continue pour discuter en profondeur de questions spécifiques. Les groupes de travail servent également de plateforme qui permet l'interconnexion et l'échange entre les membres. Les membres de proFonds intéressés sont cordialement invités à rejoindre ces groupes en tout temps. **La participation est gratuite.**

proFonds mène actuellement deux groupes de travail :

- Les domaines transversaux « Droit et impôts » ainsi que « Finances et gestion du patrimoine » sont abordés dans **le groupe de travail « Droit et finances »**.
- **Le groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »** se consacre aux thèmes liés à la gestion et bonne gouvernance (« Management and Good Governance »), ainsi qu'à la gestion des projets des fondations et des OBNL.

Les groupes de travail suivants ont eu lieu en 2022 et ont suscité un vif intérêt de la part des participants :

Groupe de travail « Droit et finances »

Thème: Le conseil de fondation – droits, obligations et autres éléments à prendre en compte

Date/Lieu: 8 février 2022 / en ligne

Intervenant(e)s: M^e Sebastian Rieger, avocat DUFOR Advokatur SA, chargé du groupe de travail « Droit et finances »; M^{me} Beate Eckhardt, conseillère en philanthropie et en stratégie, membre de conseils d'administration et de fondation; M. Dominic Lüthi, fondateur de stiftungsratsmandat.com

Modération: M^e Sebastian Rieger

Thème: eESA – premières expériences et perspectives d'avenir

Date/Lieu: 2 octobre 2022 / en ligne

Intervenants: M. Nils Guggi, directeur de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations ASF; M. Oliver Wenger, directeur général adjoint du projet de numérisation eESA et membre de la direction de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations ASF

Modération: M^e Sebastian Rieger, avocat DUFOR Advokatur SA, chargé du groupe de travail « Droit et finances » et M^e Christoph Degen, directeur de proFonds

Groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »

Thème: Suivi des preuves d'impact – un petit effort pour un grand bénéfice

Date/Lieu: 12 mai 2022 au siège de la Croix-Rouge Suisse CRS à Berne

Intervenants: Mme Regula Wolf, experte en promotion et en orientation vers l'efficacité et cofondatrice de la spin-off du CEPS Con-Sense

Modération: Mme Vanessa von Richter, co-directrice Anouk Foundation, membre du comité de proFonds et chargée du groupe de travail « Gestion des fondations et gestion des projets »

Thème: Marketing successoral

Date/Lieu: 7 décembre 2022 / en ligne

Intervenant(e)s: M^e Sebastian Rieger, avocat DUFOUR Advokatur SA, chargé du groupe de travail « Droit et finances »; M. Thomas Witte, directeur du marketing et de la communication de la Fondation PUSCH pour la protection pratique de l'environnement en Suisse et propriétaire de Kamparaise GmbH; M^e Christoph Degen, directeur de proFonds



Nous tenons à remercier ici toutes les personnes et institutions qui, par leur engagement, ont largement contribué à la réussite de ces rencontres.

Tous nos remerciements vont également à Mme Vanessa von Richter et à M^e Sebastian Rieger, qui sont responsables de la conception et de l'organisation des deux groupes de travail.

Antenne Romande de proFonds

L'Antenne romande organise différents événements afin de promouvoir l'échange et la mise en réseau entre les fondations d'utilité publique et les organisations à but non lucratif de Suisse romande. Les responsables de l'Antenne Romande sont les membres du comité de proFonds suivants: M^e Jean-Charles Roguet, M^e Vincent Pfammatter et Mme Vanessa von Richter. **Un grand merci à eux !**

En 2022, l'Antenne romande de proFonds a (co)organisé les événements suivants :



Thème:	Rencontre MIA « Activité économique des associations et fiscalité »
Date/Lieu:	1 ^{er} février 2022 / en ligne
Intervenant(e)s:	Mme Giedre Lideikyte Huber, Centre en philanthropie de l'Université de Genève UNIGE; M ^e Vincent Pfammatter, avocat et membre du comité de proFonds

Cet événement a été organisé par proFonds en coopération avec la MIA (Maison internationale des Associations), le Centre en philanthropie de l'Université de Genève et le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI).

Thème:	Petit-déjeuner conférence de proFonds: « Quelles donations une fondation peut-elle accepter ? »
Date/Lieu:	10 mai 2022 / Genève
Intervenants:	M. François Geinoz, président de proFonds; M. Laurent Sauveur, directeur de la Fondation pour le CICR
Organisation et Modération:	M. François Geinoz; M ^e Jean-Charles Roguet, avocat et membre du comité de proFonds; Mme Vanessa von Richter, co-directrice Anouk Foundation, membre du comité de proFonds; M ^e Vincent Pfammatter, avocat et membre du comité de proFonds

Forum des Fondations 2022

Environ 200 représentants de fondations de Suisse romande se sont réunis le 7 juin 2022 à l'IMD (International Institute for Management Development), à Lausanne, pour s'informer sur l'actualité dans le secteur des fondations. Il s'est agi, entre autres, de la diversité au sein du conseil de fondation, des questions que l'on doit se poser en cas de changement du but de la fondation ainsi que des dernières nouveautés dans le domaine juridique. Ces dernières ont été présentées et expliquées par M. François Geinoz, président de proFonds. Le traditionnel apéritif qui a suivi a été l'occasion d'échanger et de réseauter.

Le Forum des Fondations est une coopération de proFonds et SwissFoundations.

Assemblée ordinaire des membres de proFonds 2022 à Berne

L'événement s'est tenu le mardi 17 mai 2022 sur le site de la Alten Feuerwehr Viktoria, l'ancienne caserne des pompiers à Berne, où plus de 30 projets et entreprises occupent aujourd'hui l'espace de manière diversifiée et animent le quartier.

Notre président, François Geinoz, a dirigé l'Assemblée. Après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée des membres 2021 et l'approbation du rapport d'activité et des comptes annuels 2021, la décharge a été donnée aux membres actuels du comité. Nous sommes très heureux que **quatre membres du comité se soient présentés pour un nouveau mandat**. Ils ont été élus à l'unanimité et sous les applaudissements. proFonds remercie M. François Geinoz, Mme Catharina de Carvalho, Mme Vanessa von Richter et M^e Vincent Pfammatter pour leur grand engagement et se réjouit de poursuivre la collaboration. Nous avons ensuite eu le plaisir d'accueillir **Mme Amina Chaudri en tant que nouveau membre du comité**. Cette ancienne rédactrice musicale dispose d'une longue expérience en matière de direction et de conseil stratégique, notamment auprès de la SSR, de l'ETH Zurich Foundation, de l'USZ Foundation ainsi qu'en tant que membre du conseil de la « Max Frisch Stiftung » et de la



fondation « Denk an mich ». Depuis deux décennies, elle s'engage pour des partenariats durables entre les entreprises, les fondations, les organisations et leurs mécènes. Dans le cadre de son activité indépendante, elle se consacre à des conseils stratégiques en matière de philanthropie ainsi qu'à la clarification précoce des conflits et à la médiation. Elle a notamment obtenu un MAS en gestion culturelle et un CAS en médiation et résolution de conflits, avec une spécialisation dans l'économie, le monde du travail et le domaine public. Nous nous réjouissons beaucoup de travailler avec elle.

Après que **M^e Christoph Degen eut donné des informations sur les projets législatifs actuels**, Mme **Irène Zdoroveac**, responsable de la communication, a présenté **le nouveau site Internet de proFonds**, qui avait été mis en ligne la veille de l'Assemblée. Les membres de proFonds ont ensuite pu découvrir quelques-uns



des nombreux projets de la Feuerwehr Viktoria en groupes guidés. Par exemple, le « Zmittag aus dem Fenster », où des réfugiés d'Afghanistan, de Palestine, de Tunisie et d'Érythrée proposent des perles culinaires de leur pays. Le « Zmittag aus dem Fenster » est organisé par l'association Gastwerk, qui s'engage pour l'égalité des chances et crée des possibilités de travail et de participation pour les personnes en fuite. Dans un autre registre, mais tout aussi intéressante, fut la visite du Repair Café, où l'on répare tout et n'importe quoi sur la base de dons, ou celle de la galerie d'art offspace viktorija, où l'on peut admirer une exposition différente tous les deux mois environ.

Bien que nous n'ayons pu visiter qu'une petite partie de la Alten Feuerwehr Viktoria, **l'énergie positive ainsi que la « bonne dose d'idéalisme »** dont il est question sur leur site web étaient palpables et donnaient envie de visiter à nouveau ce lieu passionnant. **L'apéritif qui a suivi s'est déroulé au restaurant Löscher**. Les membres de proFonds ont pu échanger des idées et discuter de leurs propres projets tout en dégustant du vin et des friandises de la région.



Journée suisse des Fondations 2022: Les fondations sont-elles encore dans l'air du temps ?

La Journée suisse des Fondations 2022 a été un grand succès: près de 340 personnes (notre nouveau record !) se sont rendues dans le charmant Stadttheater Olten pour participer à la rencontre annuelle du secteur de l'utilité publique, profiter du programme passionnant, échanger des expériences et pour réseauter.

Au début du congrès, M. Nicola Forster, président de la Société suisse d'utilité publique (SSUP), a présenté un exposé intitulé « **Revolution oder Evolution? Stiftungen und gemeinnützige Organisationen im Zukunfts-Check** ». Ses estimations et analyses ont été discutées et remises en question par des connaisseurs du secteur (M. Michael Domeisen, directeur des partenariats de l'ETH Foundation; M. Stefan Schöbi, CEO StiftungSchweiz; Mme Katja Schönenberger, directrice de la Fondation Pro Juventute) lors de la **table ronde** qui a suivi. Le débat s'est concentré sur la question du titre : **les fondations sont-elles encore dans l'air du temps ?** et a été animé par Mme Susanne Sugimoto, directrice de la rédaction du magazine The Philanthropist.

Dans le **Rapport d'actualité traditionnel de proFonds**, M^e Harold Grüninger, M^e Christoph Degen et M^e Sebastian Rieger ont informé sur les développements généraux et juridiques dans le secteur des fondations et des OBNL. Emballés dans les sous-chapitres « Every single year », « The good, the bad and the ugly » ou « The farther you go, the less you know », des thèmes importants pour les fondations et les OBNL tels que la protection des données, l'échange automatique de renseignements en matière fiscale ou la surveillance fédérale électronique des fondations ont été expliqués et classés de manière claire.

Lors d'une autre table ronde, M. Andreas R. Kirchschräger, CEO elea Foundation, M. Thomas Vellacott, CEO WWF Suisse, Mme Martina Ziegerer, directrice de Zewo et M. Robert Schmuki de Con·Sense Philanthropy Consulting ont parlé de **l'accomplissement moderne des objectifs grâce à l'orientation vers l'efficacité**. Quels sont les modèles de mesure de l'efficacité ? Comment les intégrer dans les processus existants ? À quoi faut-il faire particulièrement attention lors de l'évaluation ? Où se situent les plus grands défis ? La composition des conseils de fondation est un autre



Photos : Dominik Plüss Photo

sujet d'actualité. Bien que tout le monde parle de diversité, selon une étude récente, 75% des membres des conseils de fondation en Suisse ont plus de 50 ans, près de 65% sont des hommes et environ 80% ont un passeport suisse. Mme Theresa Gehringer, co-présidente de l'association des jeunes experts en fondation, a montré **les stratégies, qui permettent d'intégrer les générations Y et Z avec succès dans les conseils de fondation.**

En prenant l'exemple de l'Académie Theodora, Mme Miriam Bass Costantini a expliqué comment il est possible de **préparer une fondation à l'avenir, même si les conditions cadres ont changé.**

Les deux derniers exposés portaient également sur des thèmes dont les fondations devraient s'occuper si elles veulent vivre avec leur temps :

Mme Francesca Bosco a parlé de son travail au Cyber Peace Institute, qui s'engage dans le domaine de la **lutte et de la prévention de la cybercriminalité** et se concentre sur les opportunités, les risques et les menaces que les nouvelles technologies font naître spécialement pour les OBNL.

A la fin de cette Journée, Mme Nora Wilhelm de collaboratio helvetica a parlé du « System Change ». Pour que les fondations puissent rester à la page dans le domaine du « Fundraising », elle a proposé un changement de paradigme : passer d'un soutien bilatéral et ponctuel à une stratégie multi-acteurs intersectorielle et à long terme.

Nous avons été très satisfaits de l'événement et heureux des nombreuses réactions positives que nous avons reçues.

Un immense MERCI à toutes les personnes qui ont participé à cette Journée!

La prochaine Journée suisse des Fondations aura lieu le mercredi 8 novembre 2023, au Theater Basel.



Photos : Dominik Plüss Photo

« Apéritif avec proFonds » : Événement de réseautage

L'objectif de cette nouvelle série de manifestations est d'offrir aux membres **une plateforme supplémentaire pour réseauter – et ce, à proximité de chez eux.** « Feierabend mit proFonds » / « Apéritif avec proFonds » aura lieu dans différentes régions. Les membres apprennent à se connaître (mieux) entre eux, échangent dans une atmosphère détendue et peuvent communiquer leurs besoins à proFonds. Les manifestations se tiennent toujours dans une organisation membre – la manifestation pilote a pu avoir lieu le 9 décembre 2022 à Zurich. L'hôte était la Fondation suisse pour le tourisme social.

Malgré la période de l'Avent et la pluie de neige, de nombreux membres ont répondu à notre invitation pour le premier « Apéritif avec proFonds ». Après l'arrivée des membres, M. René Dobler, le CEO de la Fondation suisse pour le tourisme social, a fait un exposé de présentation. Il a donné un aperçu de l'histoire, des objectifs et des stratégies de la fondation et a présenté quelques auberges de jeunesse particulières. Un généreux apéritif a ensuite été servi, au cours duquel les personnes présentes ont pu s'exprimer à cœur joie. Cet événement divertissant a été un grand succès et d'autres rencontres sont déjà prévues.

proFonds remercie chaleureusement la Fondation suisse pour le tourisme social, qui a accueilli le premier « Apéritif avec proFonds » !



Événements de coopération

Good Foundation Governance

Le séminaire compact « Good Foundation Governance » s'est tenu, pour la première fois, en mars 2022 en français et en octobre 2022, pour la deuxième fois, en allemand. Il a offert aux membres potentiels et actifs du conseil de fondation une formation continue d'excellente qualité axée sur le quotidien et une confrontation stimulante avec les défis actuels à relever. Le séminaire était organisé par la Foundation Board Academy. Cette plateforme de formation et de réseautage pour les membres des conseils des fondations à but non lucratif est basée au Center for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle.

proFonds est partenaire de la Foundation Board Academy. Les membres de proFonds bénéficient d'une réduction sur la cotisation de participation.

Virtueller Tag für das Stiftungsvermögen (Journée virtuelle pour les actifs des fondations) #vtfds2022

Transmettre des connaissances pratiques sur la gestion des actifs des fondations et jeter des ponts vers des solutions concrètes – c'est à cela qu'a servi la « Journée virtuelle pour les actifs des fondations », organisée le 27 avril 2022 par stiftungsmarktplatz.eu. M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a abordé dans un talk des thèmes particulièrement actuels du point de vue suisse. L'un des thèmes était la « peur de l'inflation » et la manière dont elle est gérée.

proFonds était partenaire (ideeller Unterstützer) du #vtfds2022.



Institutional Money Kongress 2022

Le congrès, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juin 2022, à Wiesbaden, constitue l'un des événements spécialisés les plus importants pour tous les investisseurs institutionnels – y compris les fondations – dans l'espace germanophone. Cette année encore, l'accent était mis sur plus de 80 ateliers menés par des experts financiers exceptionnels ainsi que des exposés de très haut niveau présentés par des conférenciers internationaux.

Pour la 10^e fois déjà, un programme spécial pour les fondations a été organisé par proFonds, en collaboration avec le « Bundesverband Deutscher Stiftungen » et le « Verband für gemeinnütziges Stiften », l'association autrichienne pour les fondations d'utilité publique. Le thème de l'atelier du petit-déjeuner s'intitulait : « Virus, crises et inflation – stratégies d'investissements des fondations d'utilité publique en temps d'insécurité mondiale ». Lors de la table ronde qui a suivi l'après-midi, c'est le thème : « Des portefeuilles résilients pour les fondations d'utilité publique » qui a été abordé.

Pour les membres de proFonds (exclusivement des investisseurs institutionnels, responsables du secteur de l'investissement du capital/des finances) la participation à l'ensemble du congrès était gratuite.



Atelier des fondations abritantes 2023: Le point de vue des donateurs



C'est le 15 juin 2022 que s'est tenu, pour la 13^e fois, l'Atelier des fondations abritantes de Suisse, au siège de la Fondation Limmat, qui fêtait en 2022, comme plus ancienne Fondation abritante de Suisse, son demi-siècle d'existence. **L'atelier est organisé par la Fondation Limmat en coopération avec proFonds.**

Mme Alice Hengevoss (Dr PhD), du Center for Philanthropy Studies CEPS de l'Université de Bâle, a présenté les dernières statistiques se rapportant aux fondations abritantes. A la fin de 2020, les 26 fondations abritantes comptaient plus de 800 fonds abrités et un capital de fonds de CHF 934 millions. Le nombre des donations croît chaque année de près de 20%. En 2022, elles ont versé CHF 88 millions. Cela explique que les fondations abritantes revêtent une importance essentielle pour le secteur d'utilité publique en Suisse.

Le thème principal de l'atelier de cette année était de connaître le point de vue des donateurs. Qu'est-ce qui les motive à réaliser leur but philanthropique sous l'égide d'une fondation existante plutôt que de créer leur propre fondation d'utilité publique ? A l'aide d'exemples concrets, la Swiss Philanthropy Foundation, les fondations abritantes du Credit Suisse et la fondation Corymbo, ont expliqué les avantages que pouvaient tirer leurs donateurs d'une collaboration avec leur fondation abritante. La Fondation Limmat a présenté un film avec de courtes interviews de différents donateurs et intermédiaires, qui ont expliqué les différents facteurs qui les avaient motivés.

M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a fait un exposé sur la rémunération des conseillers des fondations ainsi que des conseillers consultatifs au sein des fondations abritantes.

Cet atelier a permis une fois de plus aux fondations abritantes qui y ont participé la possibilité d'échanger entre elles au sujet de questions spécifiques, ce qui comme toujours, a été fort apprécié.

Compliance bei Stiftungen und Vereinen (Conformité au sein des fondations et des associations)

La 5^e conférence sur la « Conformité au sein des fondations et des associations » s'est tenue le 1^{er} juillet 2022. Elle était consacrée au thème « Good Foundation Compliance: Beyond regulations ». Des orateurs de renom de la branche ont expliqué du point de vue stratégique, opérationnel et financier les tâches liées à la conformité. M. François Geinoz, président de proFonds, a parlé des « dos and don'ts » concernant le travail au sein d'un conseil de fondation et M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, a expliqué, quant à lui, ce dont il faut tenir compte lors de la gestion du patrimoine d'une fondation. Ces deux sujets ont pu être approfondis à l'occasion des tables rondes qui ont suivi leurs exposés.

Cet événement était organisé par la ZHAW en collaboration avec proFonds et StiftungSchweiz.



Der Basler Stiftungstag 2022 (Journée bâloise des Fondations 2022)



La 11^e Journée bâloise des Fondations s'est tenue le 30 août 2022 dans le nouveau « Biozentrum » (centre bio) de l'Université de Bâle. Le fil conducteur de la présentation : « Le clash des générations: comment les fondations peuvent-elles contribuer à la cohésion sociale? » a attiré 250 participants, qui ont pu assister à des exposés captivants, des ateliers stimulants et à une table ronde engagée. Cette année, une fois encore, des fondations sélectionnées de Bâle et de la région ont saisi la chance de se présenter au public par un bref résumé. Le « Forum Netzwerk » a permis aux participants à la Journée d'échanger des informations sur des sujets d'actualité avec des membres du comité de l'Association « Stiftungsstadt Basel ». M^e Christoph Degen, directeur de proFonds, était la personne de contact pour les questions relatives aux défis réglementaires auxquels les fondations doivent faire face aujourd'hui.



L'événement était à nouveau organisé par l'association Stiftungsstadt Basel et placé sous le patronage de proFonds et SwissFoundations.



© Stiftungsstadt Basel (Photos : Dominik Plüss)

NPO Finanzkonferenz 2022 (Conférence sur le financement des OBNL 2022)

La 6^e Conférence sur le financement des OBNL, qui avait pour thème « Construire l'avenir financier et organisationnel grâce à l'agilité », s'est tenue le 7 septembre 2022 à la Haute Ecole de Lucerne, à Rotkreuz. Le programme traitait des avantages et des inconvénients de l'agilité pour les OBNL ainsi que des concepts pour la transformation en vue d'un mode de travail moderne. Des exposés passionnants et des sessions d'échanges d'expériences (ERFA) engagées ont contribué au succès de l'événement.

proFonds est Bildungs- und Verbandspartner (partenaire éducatif et associatif) du NPO Finanzforum, qui a organisé cet événement.



© NPO Finanzforum

Non Profit Day 2022

La première édition du Non Profit Day a eu lieu le 1^{er} octobre 2022 à Lugano. La conférence a porté sur la professionnalisation dans le secteur de l'utilité publique, la collaboration entre les institutions publiques et privées, la levée de fonds pour les fondations et le potentiel du discours narratif. Les participants ont également bénéficié de nombreux moments d'échanges.

Le Non Profit Day 2022, qui était organisé par le CENPRO (Centro Competenze Non Profit), était placé sous le patronage de proFonds.



5 SERVICE DE CONSEIL

Les membres de proFonds sont bien conseillés

Vous bénéficiez chaque année d'une séance de conseils gratuits d'une heure ...

... qui peut contribuer à vous aiguiller vers de bonnes solutions tout en vous faisant économiser du temps et de l'argent. En cas de questions très spécifiques, nous vous recommandons volontiers des experts compétents et fiables qui font partie de notre réseau.

Nous vous offrons des conseils dans les secteurs suivants :

- Conseils juridiques et fiscaux
- Création, (ré)organisation et gestion des fondations et OBNL
- Rapports avec les autorités
- Bonne gouvernance
- Administration du patrimoine
- Gestion de projets
- Communication
- Levée de fonds (fundraising)
- Coopération
- Politique de la fondation et questions de stratégie générale
- Compliance, conflits d'intérêts, gestion des crises
- Protection des données

En plus des renseignements généraux qu'elle fournit spécialement à ses membres, proFonds leur offre également des entretiens-conseils. Ils se déroulent avec le directeur de proFonds ou d'autres membres du Bureau de proFonds, qui respectent bien évidemment la plus grande confidentialité. Cette prestation, qui comprend une ou deux consultations par année (en tout une heure), est gratuite pour les membres.

Actuellement, les membres de proFonds bénéficient d'une demi-heure supplémentaire de conseils gratuits en rapport avec la protection des données.

6 EXPERTISE ET INFORMATIONS UTILES

proFonds tient ses membres au courant et les informe régulièrement des développements et des événements actuels dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique.

Quelles sont les questions et quels sont les thèmes qui sont maintenant d'actualité et pourquoi ?

Quels sont les événements à venir qui valent la peine d'être recommandés ?

Quelles publications viennent de paraître ?

Que font les différentes actrices et acteurs du secteur ?

Que se passe-t-il dans le domaine de la « Défense des intérêts » ?

Pourquoi ces développements politiques ou juridiques nous concernent-ils ?

Newsletter de proFonds

Les **réponses à ces questions** ainsi que des conseils pratiques et des recommandations d'action concrètes sont fournies par la **grande newsletter d'information proFonds-Info**, qui a paru quatre fois en 2022. En outre, différentes Newsletters spéciales ont été envoyées aux membres de proFonds. La newsletter a également été modernisée visuellement en 2022, adaptée au design du nouveau site web (voir à ce sujet les explications relatives au site web proFonds) et mise à niveau pour une utilisation mobile.

Mise à disposition gratuite de la revue spécialisée DIE STIFTUNG (Schweiz-Ausgabe)

DIE STIFTUNG est publié depuis 2006. Il s'agit du magazine sur les fondations avec la plus grande diffusion dans les pays germanophones. Il traite de sujets liés à la gestion professionnelle et au pilotage des fondations (droit et fiscalité, stratégie et gestion, collecte de fonds, etc.). Ce magazine a publié deux fois par année une édition spéciale consacrée au secteur des fondations suisses. **Dans ces éditions (Schweiz-Ausgaben), proFonds a informé régulièrement sur les nouveautés et les développements juridiques dans le domaine des fondations et des organismes d'utilités publiques.** Nos membres ont reçu gratuitement les éditions suisses du magazine. C'était encore le cas en 2022. Malheureusement, la maison d'édition a décidé de mettre fin à l'édition suisse, le numéro de novembre étant le dernier de ce type.

Nous regrettons beaucoup cette décision, mais nous sommes déjà en train d'approfondir d'autres coopérations.

NOUVEAU

Page Web de proFonds

Notre site Web bilingue offre tout un éventail d'informations sur: www.proFonds.org

Au printemps 2022 – juste à temps pour l'Assemblée des membres – notre **site Web a été complètement révisé** et mis en ligne. Maintenant, il est actualisé d'un point de vue optique et parfaitement adapté pour son utilisation mobile. Le site Web fournit des informations en lien avec cinq rubriques principales sur les activités, les événements et les prestations de service de l'Association ainsi que toutes sortes de connaissances spécialisées. Outre des références à des publications ou des événements recommandés, les internautes y trouveront également des textes explicatifs concernant des développements politiques ou juridiques importants ainsi que des dépliants et des listes de contrôle utiles pour le travail des fondations au quotidien. Avec l'élaboration d'un Portail emploi nous avons répondu à une demande maintes fois exprimée. C'est avec plaisir que nous mettons notre réseau à disposition pour aider nos membres dans leur recherche d'un poste approprié, respectivement de candidats adéquats.

Les personnes qui désirent publier une offre d'emploi peuvent nous envoyer un e-mail à : info@proFonds.org sous forme de PDF ou d'un lien.

Les points forts visuels de notre nouveau site Web sont, sans aucun doute, les photos des membres de proFonds sur notre page d'accueil :



Nous avons donc été particulièrement heureux que tant de membres répondent à notre invitation de nous envoyer une photo qui illustre leur travail d'utilité publique. Cela nous a permis de montrer toute la palette du secteur pour lequel proFonds s'engage. **Nous tenons donc ici à vous remercier très cordialement !** Si quelqu'un d'autre souhaite encore envoyer une photo, ce n'est pas trop tard : envoyez-nous un message à : info@proFonds.org

Ce qui est encore en préparation:

Pour la rubrique « Informations utiles » nous ajouterons encore un chapitre intitulé : « **Connaissances de base des fondations** ». Nous y répondrons aux questions comme : « Qu'est-ce qu'une fondation? », « Comment puis-je créer une fondation? », « Qu'est-ce qui est considéré comme sans but lucratif? », mais aussi aux **interrogations relatives au travail des fondations** comme « Comment trouver la bonne fondation de soutien pour mon projet? ». En outre, un **Glossaire des termes liés au secteur des fondations est en projet.**

Il y aura également un **Espace membres**. Des informations et des outils qui ne sont pas accessibles au public y seront mis à disposition. En outre, nous avons reçu la suggestion de pouvoir disposer d'une plateforme de discussion. Nous allons également donner suite à cette idée. Nous vous fournirons plus d'informations dès que nous serons prêts.

7 PUBLICATIONS, CONFÉRENCES ET TABLES RONDES

En 2022, proFonds a également réalisé différentes publications et poursuivi ses activités de conférences.

Publications de proFonds

- Vincent Pfammatter, *La philanthropie au-delà des fondations*, dans : « Rapport sur les fondations 2022 », Center for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle, SwissFoundations et Zentrum für Stiftungsrecht de l'Université de Zurich, 2022.
- Sebastian Rieger, *Müssen Daten auf Antrag stets gelöscht werden? Grenzen der Betroffenenrechte im nDSG*, dans : EXPERT FOCUS 4/2022, avril 2022.
- Christoph Degen / Sebastian Rieger, *Positive Signale für den Sektor. Aktuelle Entwicklungen im Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsrecht*, dans : DIE STIFTUNG, Schweiz-Ausgabe 1/2022, mai 2022.
- Christoph Degen / Sebastian Rieger, *Initiative Luginbühl: Was ändert sich im Stiftungsrecht?*, dans : DIE STIFTUNG, Schweiz-Ausgabe 1/2022, mai 2022.
- Christoph Degen / Sebastian Rieger, *Erleichterung und Spendenirrweg. Aktuelle Entwicklungen im Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsrecht*, dans : DIE STIFTUNG, Schweiz-Ausgabe 2/2022, novembre 2022.
- Irène Zdoroveac, *Swiss sector looks forward on annual foundation day*, dans : Alliance Magazine, édition en ligne, 9 décembre 2022.



Conférences et tables rondes

- *Activité économique des associations et fiscalité*, à l'occasion de la « Rencontre MIA » de la Maison internationale des associations et de l'Université de Genève du 2 février 2022, en ligne (Vincent Pfammatter).
- *Die Verantwortlichkeit des Stiftungsrats*, à l'occasion du groupe de travail de proFonds du 8 février 2022, en ligne (Sebastian Rieger).
- *Die Verhandlung mit der Förderstiftung: Was ist ein gutes Projekt? Wie verkaufe ich mein Anliegen einem Stiftungsvertreter?*, à l'occasion du séminaire « Erfolgreiche Finanzbeschaffung mit Stiftungen », de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug IFZ / Hochschule Luzern du 24 mars 2022, à Lucerne (François Geinoz).
- *Dachstiftungen in der Schweiz, Trends und Entwicklungen*, à l'occasion d'un séminaire de l'Association colombienne des fondations (AFE) du 30 mars 2022, à Zurich (François Geinoz).
- *Personenrecht für Nonprofit-Organisationen*, dans le cadre du CAS Nonprofit Governance & Leadership 2022 du CEPS le 4 avril 2022, à Sigriswil (Christoph Degen).
- *Quelles donations une fondation peut-elle accepter?*, à l'occasion du « Petit-déjeuner conférence » de proFonds du 10 mai 2022, à Genève (François Geinoz).
- *Impact Messung aus der Perspektive der Begünstigten – eine wirksame Methode*, à l'occasion de la conférence « Effektive Philanthropie » de l'Université de Mannheim du 1^{er} juin 2022, à Mannheim (François Geinoz).
- *Virus, Krisen und Inflation: Anlagestrategien gemeinnütziger Stiftungen in Zeiten globaler Unsicherheit*, dans le cadre de l'Institutional Money Kongress le 1^{er} juin 2022, à Wiesbaden (François Geinoz).
- *Tour d'horizon sur les actualités juridiques et fiscales*, à l'occasion du Forum des Fondations 2022 du 7 juin 2022, à Lausanne (François Geinoz).



- *Die Honorierung von Stiftungsräten, Unterstiftungsräten und Beiräten in Dachstiftungen*, à l'occasion du 13^e Atelier des fondations abritantes du 15 juin 2022, à Zurich (Christoph Degen).
- A l'occasion de la conférence « Compliance bei Stiftungen und Vereinen – Good Foundation Compliance: Beyond regulations » de la ZHAW du 1^{er} juillet 2022, à Zurich :
 - ◊ *Dos und Don'ts im Stiftungsrat* (François Geinoz).
 - ◊ *Interne Verantwortung* (table ronde avec François Geinoz, Alice Hengevoss, Roland Wirth; Modération: Kristina Picenoni).
 - ◊ *Die Verwendung und Bewirtschaftung der Stiftungsmittel: Was ist zu beachten?* (Christoph Degen).
 - ◊ *Vermögensbewirtschaftung im Stiftungskontext* (table ronde avec Christoph Degen, Hansjörg Schmidt, Lukas von Orelli, Benjamin Vetterli; Modération: Patrick Krauskopf).
- *Forum Netzwerk: Neues zu regulatorischen Herausforderungen*, atelier à l'occasion du Basler Stiftungstag 2022 du 30 août 2022, à Bâle (Christoph Degen).
- *Aktuelles aus dem Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsbereich*, à l'occasion de la « Journée suisse des Fondations 2022 » du 9 novembre 2022, à Olten (Harold Grüninger, Christoph Degen, Sebastian Rieger).
- *Wie Sie Mäzene als Partner gewinnen*, table ronde à l'occasion du vernissage du livre « Eine Reise in die Welt der Philanthropie und des Mäzenatentums », d'Elisa Bortoluzzi Dubach et Chiara Tinonin, à Zug, décembre 2022 (Elisa Bortoluzzi Dubach, Marino Bundi, François Geinoz; Modération: Christoph Balmer).
- *Stiftungen im Nachlassmarketing*, à l'occasion du groupe de travail de proFonds du 7 décembre 2022, en ligne (Christoph Degen).
- *Kultur und Kreativszene – am Puls der Zeit*, table ronde à l'occasion de la conférence « Kultur in der Schweiz. Den Puls einer Branche im Wandel spüren » de la Fondation Lombard Odier et du CEPS du 13 décembre 2022, à Riehen (Andreas Arni, Maximilian Martin, Prof. Georg von Schnurbein, Christoph Degen, Jurriaan Cooman, Anja Dirks, Andrew Holland).

8 RELATIONS PUBLIQUES POUR LES FONDATIONS ET LES OBNL

Activités générales d'information

En tant que Centre reconnu de compétences pour le domaine des fondations et des associations d'utilité publique, proFonds communique des informations à tous ses membres ainsi qu'à des tiers et aux médias sur toutes les questions relatives aux fondations et au secteur de l'utilité publique. Les consultations individuelles constituent un service particulier offert à nos membres. Que ce soit à l'occasion d'entretiens personnels, par le biais de courriels ou de conseils prodigués par téléphone, proFonds a pu répondre à de nombreuses questions au cours de cet exercice 2022 (Cf. également p. 19).

Travail auprès des médias

Une des tâches essentielles de proFonds consiste à informer le domaine public de l'importance des fondations et des associations d'utilité publique en Suisse et de les sensibiliser aux problèmes et aux préoccupations de la branche. proFonds est l'interlocutrice des médias et autres réseaux d'information. L'Association fournit des estimations et des interviews et s'efforce de faire connaître activement, dans les médias, des sujets qui touchent au domaine des fondations et des associations d'utilité publique. Sur le plan médiatique, le travail de proFonds a trouvé un écho varié en 2022. Ainsi, cette année encore, des représentants des médias ont demandé à plusieurs reprises à proFonds d'expliquer et de commenter des faits plus complexes.

proFonds in den Medien

- *Choba Choba Foundation at the proFonds 30th anniversary*, dans : Newsletter de la Choba Choba Foundation, 30 janvier 2022.
- *Gemeinnützige Stiftungen sind nicht teuer*, Bernhard Bircher-Suits / Felix Ertle, dans : NZZ, 22 février 2022.
- Citations de proFonds dans : *NGOs dürfen sich für ihren Zweck politisch engagieren*, Takashi Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 15 mars 2022.
- *Weitere Hilfswerke für die Ukraine*, dans : Dialog Ethik News, 5 avril 2022.
- *Stiftungsmanagement und Projektarbeit*, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 5 mai 2022.
- *Tagung « Compliance bei Stiftungen und Vereinen – Good Foundation Compliance: beyond regulations »*, Branko Djukic, Blog de la ZHAW, 26 juillet 2022.
- *Tagung « Compliance bei Stiftungen und Vereinen – Good Foundation Compliance: beyond regulations »*, Patrick Krauskopf, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 10 août 2022.
- *Schweizer Stiftungstag: Sind Stiftungen zeitgemäss?*, Claudia Dutli, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 19 septembre 2022.
- *Schweizer Stiftungstag 2022*, Rico Stehfest, dans : Fundraising Magazin, édition en ligne, 12 octobre 2022.
- *Automatischer Informationsaustausch: Ausnahmeregelung für gemeinnützige Stiftungen verankert*, Takashi Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 21 octobre 2022.
- *Stiftungsarbeit auf dem Prüfstand – Der Stiftungsblog für die Stiftungspraxis*, Tobias Karow, sur : stiftungsmarktplatz.eu, 2 novembre 2022.
- *Das Ökosystem Stiftung muss stärker werden – Der Stiftungsblog für die Stiftungspraxis*, Tobias Karow, sur : stiftungsmarktplatz.eu, 12 novembre 2022.
- *Sind Stiftungen zeitgemäss?*, Susanne Sugimoto, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 15 novembre 2022.
- *Konstanz in der Krise*, Jannis Benezeder / Stefan Dworschak, dans : DIE STIFTUNG, Schweiz-Ausgabe 2/2022, novembre 2022.
- *Stiftungen werden digitaler*, dans : The Philanthropist, édition en ligne, 23 novembre 2022.

Partenariats avec les médias

Le partenariat média avec **la revue spécialisée DIE STIFTUNG** a été poursuivi en 2022. Jusqu'à présent, une édition spécialement conçue pour le secteur des fondations suisses paraissait deux fois par an et était envoyée gratuitement aux membres. proFonds y présentait régulièrement les développements juridiques actuels. Malheureusement, fin 2022, la maison d'édition a décidé de mettre fin à l'édition suisse. On ne sait pas encore si le partenariat médiatique avec le magazine pourra être poursuivi à l'avenir, et si oui, sous quelle forme.



Le partenariat média avec le **Fundraising Magazin** s'est également poursuivi en 2022. Ce journal spécialisé dans le domaine du marketing social, des dons et des fondations paraît six fois par année et s'adresse aux collaborateurs des fondations, des organismes d'utilité publique, des associations, des écoles et des Hautes écoles qui traitent des thèmes du marketing, de collecte de fonds et de la coopération avec les entreprises.



Depuis la création de **The Philanthropist**, proFonds entretient un partenariat média avec ce magazine de StiftungSchweiz. « The Philanthropist » paraît quatre fois par année et fournit des informations sur le secteur suisse de la philanthropie et des fondations. Chaque numéro consacre environ 40 pages à un sujet spécifique qui est mis en lumière dans des articles spécialisés, des interviews d'experts, des rapports de synthèse et des reportages. Ce magazine met surtout l'accent sur les sujets d'actualité et sur les travaux pratiques des fondations.



NOUVEAU PARTENARIAT

En 2022, l'**Alliance Magazine. For philanthropy and social investment worldwide** a pris contact avec proFonds afin de discuter des points de convergence possibles et d'exploiter les synergies. Alliance est une plateforme médiatique anglophone destinée à tous ceux qui s'engagent en faveur de l'utilité publique et qui s'intéressent à des opinions indépendantes et à des informations fiables sur le secteur. Quatre fois par an, un magazine est publié avec un dossier spécial traitant d'un aspect clé de la philanthropie mondiale.



9 COLLABORATIONS ET CONTACTS

NOUVELLE COOPÉRATION

Le Baromètre des fondations suisses 2022

Le baromètre annuel est une coopération entre StiftungSchweiz, DIE STIFTUNG, la Banque cantonale de Zurich et proFonds.

Le Baromètre des fondations suisses, publié pour la première fois en 2020, permet de recenser une fois par an les faits, les préoccupations, l'état d'esprit, les stratégies et les tendances du paysage des fondations suisses. L'objectif est d'identifier et de classer les évolutions qui concernent l'ensemble du secteur suisse des fondations grâce à des questions récurrentes sur la situation actuelle et les attentes futures – par exemple sur les thèmes du financement ou des conditions-cadres juridiques. De plus, le Baromètre interroge certains thèmes prioritaires afin d'examiner en profondeur des aspects importants du travail des fondations. Ainsi, le Baromètre des fondations entend également promouvoir l'échange entre les fondations suisses et la prise de conscience commune des problèmes du secteur.



Les conclusions de l'enquête de cette année:

- **Les fondations deviennent de plus en plus numériques** : Elles utilisent de plus en plus la communication numérique, y compris les médias sociaux. 91% d'entre elles disposent de leur propre site web. La moitié d'entre elles sont actives sur LinkedIn, alors qu'elles n'étaient qu'un tiers environ il y a un an.
- En ce qui concerne le cadre juridique, **les fondations estiment qu'il existe un potentiel d'amélioration, notamment en matière de bureaucratie**. Ainsi, 53% souhaitent moins de bureaucratie dans la surveillance des fondations. Celle-ci mobilise en effet des ressources importantes alors que les disponibilités sont limitées. En ce qui concerne les honoraires, 27% souhaitent des possibilités élargies.
- Le **TOP des défis est et reste le financement/la collecte de fonds**, comme l'ont exprimé 45% des fondations, comme l'année précédente. Pour 27% d'entre elles, le plus grand défi est d'atteindre le public avec leurs propres projets ou ceux qu'elles soutiennent.
- Le **TOP2 des défis est la recherche de membres de conseils de fondation** (19%). La recherche de membre de conseils de fondation s'avère de plus en plus difficile. Ce chiffre a doublé par rapport à l'année précédente.
- **Mesure de l'impact** : 33% misent sur un système interne. 11% font confiance à une évaluation externe. Parmi ces fondations qui mesurent l'impact, 66% considèrent que le coût interne élevé de cette mesure est particulièrement lourd. En ce qui concerne l'utilité de la mesure de l'efficacité, 55% indiquent que les résultats leur ont permis d'y voir plus clair sur un éventuel potentiel d'amélioration.

Autres coopérations

En tant qu'Association faîtière des fondations et du secteur des organismes d'utilité publique en Suisse, proFonds soigne ses contacts ainsi que l'échange de savoir et des idées avec de nombreuses organisations et institutions suisses et étrangères du domaine des fondations et de l'utilité publique, et plus particulièrement avec :



- **Autorité fédérale de surveillance des fondations ASF**
- **Conférence des autorités cantonale de surveillance LPP et des fondations**

En 2022, proFonds a participé à plusieurs conférences et autres événements organisés par ces organisations partenaires.

10 INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION FAITIERE

Organes de l'Association

En 2022, le **Comité de proFonds** se composait des personnes suivantes:



M. François Geinoz
président, Zurich



M. Harold Grüniger
vice-président, Zurich



M. Jean-Charles Roguet
Genève



Mme Catharina de Carvalho
Zurich



Mme Vanessa von Richter
Genève



M. Fulvio Pelli
Lugano



M. Vincent Pfammatter
Genève



Mme Amina Chaudri
Olten (dès mai 2022)

M. Bernhard Hahnloser, Président d'honneur, Berne

La direction de **proFonds** a son siège auprès de DUFOR Advokatur SA, à Bâle.



M. Christoph Degen
Directeur



M. Sebastian Rieger
droit et fiscalité



Mme Irène Zdoroveac
communication et
marketing



Mme Vreni Jegge
administration et
gestion des dossiers

ONLINE Treuhand AG, Reinach (BL) officie en tant qu'organe de révision.

Evolution des membres 2022

En 2022, nous avons à nouveau enregistré une augmentation du nombre de nos membres. Au début de l'année, proFonds comptait 470 membres. En 2022, 46 nouvelles affiliations (contre 37 l'année précédente) et 25 démissions (contre 29 l'année précédente). Soit une augmentation de 21 membres, **c'est-à-dire un nombre total de 491 membres au 31 décembre 2022.**

11 EXPLICATIONS DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2022 se soldent par un bénéfice de CHF 5'078.42 (année précédente : bénéfice de CHF 2'119.39). Les actifs de l'Association s'élevaient, au 31 décembre 2022, à CHF 153'756.65 (année précédente : CHF 159'114.93).

Les recettes provenant des cotisations ont à nouveau évolué de manière réjouissante. Elles s'élevaient à CHF 383'305.04 (année précédente : CHF 369'447.28). Les recettes provenant des frais de participation à la Journée suisse des Fondations 2022 sont tout aussi réjouissantes. Les frais de participation se sont élevés à CHF 100'888.00 (année précédente : CHF 81'709.00) et les contributions de parrainage à CHF 77'500.00 (année précédente : CHF 89'000.00).

Dans le domaine de la défense des intérêts, proFonds 2022 a été à nouveau confrontée à des exigences élevées. L'accent a été mis sur les activités liées à la surveillance électronique fédérale des fondations (eESA) et à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). A cela se sont ajoutés des travaux substantiels liés à la révision du droit suisse de la protection des données et à l'imposition à la TVA des dons en nature à des fondations et associations étroitement liées.

Dans les domaines de l'information, des conseils aux membres et de l'échange de connaissances, on compte à nouveau de nombreuses activités. Le conseil aux membres en ce qui concerne la nouvelle législation sur la protection des données a notamment demandé beaucoup de travail. Les importants travaux de conception et de mise en place du nouveau site web de proFonds se sont poursuivis et achevés.

Le défi majeur qu'il a fallu encore relever au cours de l'exercice en revue est dû à ce que les activités étendues de notre organisation faîtière et les demandes toujours croissantes qui lui sont faites sont confrontées à des ressources financières très limitées. Grâce à une bonne rentrée des cotisations et de la Journée suisse des Fondations, un bénéfice a toutefois pu être réalisé malgré des activités très importantes. Le défi des ressources limitées va toutefois s'accroître avec la reprise des activités qui n'ont pas pu être menées à bien ces dernières années en raison de la pandémie. Il convient tout particulièrement de prendre en compte l'important réseautage dans le secteur complexe des fondations et des OBNL. Il restera donc essentiel que bien davantage de fondations et d'OBNL deviennent membres de proFonds.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux états financiers annuels ci-joints au 31 décembre 2022, qui ont été vérifiés par Online Treuhand AG, Reinach (BL). Dans leur rapport du 4 avril 2023, également joint, les réviseurs attestent de la conformité légale et réglementaire des comptes annuels conformément aux exigences de l'audit, dit limité.

Bâle le 6 avril 2023

proFonds

Association faîtière des fondations
d'utilité publique de Suisse

12.1 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision
an die Mitgliederversammlung des

proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) des proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

ONLINE TREUHAND AG



Petra Kamber
Dipl. Wirtschaftsprüferin
Betriebswirtschafterin HF
Zugelassene Revisionsexpertin RAB
Leitende Revisorin



Marc Buschbaum
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte RAB

Reinach, 4. April 2023

Beilage

- Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung)

4153 Reinach 1 Nenzlingerweg 5 Postfach 211
Telefon 061 717 81 91
www.onlinetreuhand.ch mail@onlinetreuhand.ch

 EXPERTSuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE

12.2 BILAN

proFonds, Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse, Bâle
Bilan au 31.12.2022 avec comparaison par rapport à l'exercice précédent

	31.12.22	31.12.21
	CHF	CHF
ACTIFS		
Liquidités	145.373,02	150.766,93
Créances	8.383,63	8.348,00
Actifs courants	153.756,65	159.114,93
ACTIFS	153.756,65	159.114,93
PASSIFS		
Dettes	92.966,50	107.403,20
Passifs transitoires	2.000,00	2.000,00
Provisions à court terme	19.000,00	15.000,00
Capital étranger à court terme	113.966,50	124.403,20
Capital étranger à long terme	0,00	0,00
Capital de l'Association	34.711,73	32.592,34
Bénéfice net	5.078,42	2.119,39
Capital propre	39.790,15	34.711,73
PASSIFS	153.756,65	159.114,93

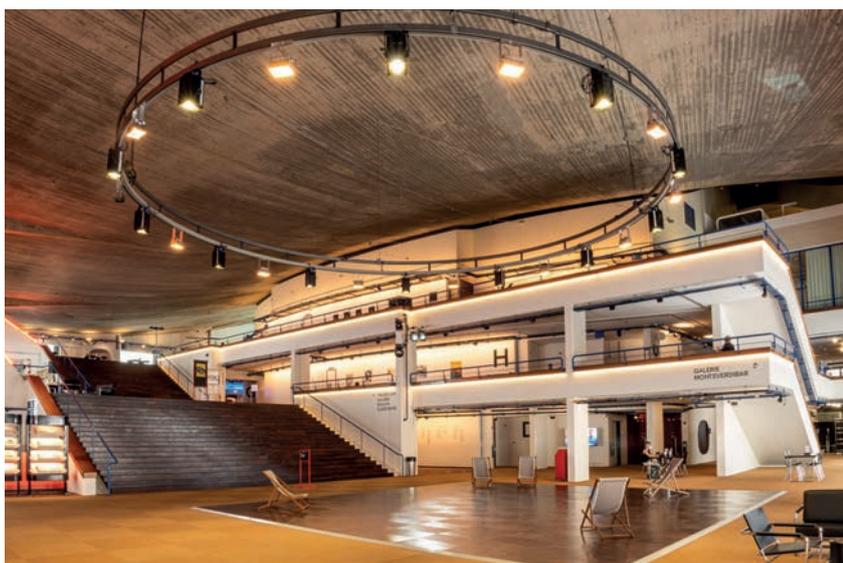
12.3 COMPTES D'EXPLOITATION

proFonds, Association faitière des fondations d'utilité publique de Suisse, Bâle
Comptes d'exploitation au 31.12.2022 avec comparaison par rapport à l'exercice précédent

	31.12.22	31.12.21
	CHF	CHF
Cotisations des membres	383.305,04	369.447,28
Revenus du sponsoring	77.500,00	89.000,00
Dons des membres	0,00	200,00
Contributions des participants à la Journée des Fondations	100.888,00	81.709,00
Revenus des brochures	49,00	353,00
Honoraires des intervenants, articles	1.024,60	3.434,00
Revenus des activités	562.766,64	544.143,28
Dépenses pour la Journée suisse des Fondations	-133.978,19	-139.660,56
Dépenses pour les séries de publications	-28,95	-199,90
Dépenses pour le Rapport d'activités, frais de l'Ass. des mbrs	-50.451,75	-47.902,58
Dépenses pour l'Antenne Romande	-366,20	-4.313,25
Affaires courantes / Secrétariat	-297.025,95	-273.008,50
Dépenses des activités	-481.851,04	-465.084,79
BENEFICE BRUT	80.915,60	79.058,49
Matériel de bureau, documentation	-1.052,30	-2.574,05
Téléphone, fax, frais de port	-1.547,35	-1.875,85
Comptabilité, administration	-5.385,00	-5.385,00
Vérification des comptes	-2.045,75	-2.054,85
Autres frais administratifs	0,00	0,00
Frais de bureau et d'administration	-10.030,40	-11.889,75
Publicité, Internet, Newsletter, Médias	-62.720,34	-63.346,15
Frais administratifs divers	-2.709,30	-1.336,60
Total des frais administratifs	-75.460,04	-76.572,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.455,56	2.485,99
Résultat financier	-377,14	-366,60
Rendement financier exceptionnel	0,00	0,00
BENEFICES	5.078,42	2.119,39

**Veillez prendre
bonne note :**

La Journée suisse des Fondations 2023
Mercredi 8 novembre 2023
Theater Basel



THEATER UND KONZERT



RESTAURANT